

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
22/04/2020

Dossier complet le :
24/04/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0176

1. Intitulé du projet

Le projet prévoit la réalisation de 77 logements (40 Logements Intermédiaires et 37 sociaux), avenue Henri Giraud à Fréjus (83).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV Avenue Giraud

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TRON Yannick

RCS / SIRET

8 8 4 2 7 8 2 1 9 0 0 0 1 6

Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le périmètre de délimitation du projet se situe sur deux parcelles cadastrales d'une superficie de 6255 m² et 9429 m² (respectivement parcelles n°114 et n°113). Le programme prévoit la réalisation de deux bâtiments ainsi que des places de parking. L'emplacement du projet est situé aux abords d'un Espace Boisé Classé (EBC). Le projet de construction de logements s'inscrit au sein d'une zone résidentielle urbanisée.

La délimitation du projet borde les limites d'un espace boisé classé (EBC) mais n'empiète pas sur cet EBC.

4.2 Objectifs du projet

Création d'un ensemble immobilier (Intermédiaire + logements sociaux) sur la commune de Fréjus (83) (3 bâtiments + places de parking.

Tous les réseaux, espaces verts, stationnements et annexes nécessaires à l'opération

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Défrichement de la parcelle occupée actuellement par une zone broussailleuse dense et un milieu semi ouvert présentant une végétation localement clairsemée.

Une clôture sera installée pour matérialiser la limite avec l'EBC et dissuader toute circulation ou tout dépôt dans ce secteur à préserver. Il sera également prévu de mettre en défens les arbres les plus proches du chantier.

Le recul suffisant entre l'emprise du projet et les premiers individus arborés ainsi que ce balisage précis de l'aire boisée permettra de prévenir tout impact, notamment au niveau des surfaces racinaires.

Début des travaux : prévu décembre 2020

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Logements habités à l'année (résidence principale).

Le projet comportera des éclairages nocturnes. Afin de limiter la pollution lumineuse, les candélabres éclaireront vers le bas afin d'éviter les dispersions de lumière.

Afin d'offrir un support d'accueil pour la biodiversité dans la phase d'exploitation du projet, des essences locales seront implantées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement.

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Total unité foncière projet (parcelles cadastrales 113, 114, section AW)	15 684 m ²
Emprise des futurs bâtiments	3 136 m ²
Surface dédiée à un futur traitement paysager	6 273 m ²
Surface à défricher	7 847 m ²
Nombre d'unités de stationnement	113
Surface de plancher	4713m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Avenue Henri Giraud 83 600 Fréjus,
parcelles cadastrales 113, 114
section AW.

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :**

Point de départ :

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐

Non ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?** Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	ZNIEFF Type 2 : 930020267 Plaine et Vallon de Valescure
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	Commune de Fréjus (83600)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	Territoire à risque important d'inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	FR9301628 Estérel (ZSC) situé à 1,7 km / FR9301627 Embouchure de l'Argens (ZSC) situé à 3 km / FR9312014 Colle du Rouet situé à 5km / FR9301625 Forêt de Palayson - Bois du Rouet (ZSC) situé à 5,2km / FR9301626 Val d'Argens (ZSC) situé à 6km Se référer à l'expertise écologique transmise en annexe.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'établissement du projet n'entraîne pas de rupture de la trame boisée puisqu'il n'est pas situé entre deux espaces boisés et qu'il est prévu en continuité d'une trame urbaine. Les prospections terrains réalisées dans le cadre d'une étude d'Incidences Natura 2000 ont conclu que les impacts du projet sur la flore, la faune et les continuités écologiques seront très faibles à faibles. Se référer à l'expertise écologique transmise en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non car l'étude d'Incidences Natura 2000 a conclu à l'absence d'impact sur un habitat ou une espèce inscrite au formulaire Standard de Données du site. Le projet est situé en continuité d'une zone urbaine. Des précautions seront prises pour qu'aucune dégradation ne soit occasionnée par les travaux sur l'EBC afin de ne pas impacter cet espace classé. Se référer à l'expertise écologique transmise en annexe.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non car le projet est prévu dans une zone urbaine, malgré qu'une partie de la parcelle soit initialement occupée par une végétation arbustive dense.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	Territoire à risque important d'inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☐ ☐	Le projet comporte des éclairages nocturnes. Les candélabres installés éclaireront vers le bas pour éviter d'engendrer une pollution lumineuse. Le projet est localisé dans une zone résidentielle urbaine, déjà concernée par des émissions lumineuses. C'est pour cela que nous ne travaillons à ne pas exposer le site d'avantage.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures seront prises pour limiter les impacts du projet. La liste détaillée est disponible en annexe (se référer à l'expertise écologique transmise en annexe). Ces mesures ont été définies dans le cadre de l'étude d'Impacts Natura 2000 réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement :

- proscrire le stationnement d'engins de chantier et tout dépôt de matériaux potentiellement polluants à proximité de l'EBC ;
- adaptation du calendrier des travaux de défrichement à la phénologie des espèces d'oiseaux et de chiroptères ;
- orientations des terrassements / défrichements
- protection contre les espèces végétales exotiques envahissantes ;
- sensibilisation du personnel intervenant dans les travaux de réalisation du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne présente pas les caractéristiques qui pourraient justifier la nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Une étude des incidences Natura 2000 a déjà été réalisée. Les prospections naturalistes réalisées sur le terrain ont permis de déterminer que l'intérêt écologique du site est faible. De plus, le site est inclus dans une zone urbanisée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à Le Tholonet

le, 15/07/2020

Signature

SCCV AVENUE GIRAUD

Siège Social : 20/24 AV. DE CANTERANNE

33608 PESSAC CEDEX

Tél. : 05 56 07 47 00

Fax : 05 56 07 47 01

N° SIRET : 884 278 219 00016

N° APE : 4110 A

